

**Ministry of  
Transportation**

Office of the Minister  
777 Bay Street, 5<sup>th</sup> Floor  
Toronto ON M7A 1Z8

Tel: 416 327-9200

**Ministère des  
Transports**

Bureau du ministre  
777, rue Bay, 5<sup>e</sup> étage  
Toronto ON M7A 1Z8

Tél. : 416 327-9200



107-2025-951

Le 29 avril 2025

Alan Spacek  
Président de la Commission  
Commission de transport Ontario Northland (CTON)  
555, rue Oak Est  
North Bay ON P1B 8L3

**Lettre d'orientation annuelle 2025-2026**

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire part des priorités du gouvernement pour la Commission de transport Ontario Northland (CTON) en 2025-2026.

En tant que président, vous jouez un rôle essentiel pour veiller à ce que la CTON s'attaque aux problèmes de transport propres au nord de l'Ontario en offrant des services efficaces, abordables, sécuritaires et fiables.

La priorité de la CTON doit être la sécurité de la clientèle, des collectivités et du personnel, laquelle peut être atteinte grâce à l'amélioration continue, aux pratiques exemplaires et au respect de tous les règlements sur la santé, la sécurité et l'environnement.

Voici les priorités en matière de transport pour la CTON en 2025-2026 :

**Grand projet**

1. Continuer de faire progresser les travaux afin de rétablir le service ferroviaire de passagers Northlander entre Toronto et Timmins, y compris une liaison ferroviaire jusqu'à Cochrane, en vue d'une entrée en service au printemps 2026. Franchir les étapes permettant de commencer la construction de la station à Timmins et procéder à la mise à l'essai et la mise en service du parc, notamment en :

- attribuant un contrat et en commençant la construction de la nouvelle station Timmins-Porcupine en 2025;
  - terminant les améliorations aux arrêts le long du corridor appartenant à la CTON en 2025;
  - commençant la mise à l'essai et la mise en service du parc à l'hiver 2025-2026.
2. Élaborer une stratégie de marketing et de communication en vue de promouvoir le service ferroviaire de passagers Northlander, y compris en vue d'informer le public et différents partenaires. La CTON fera approuver ses activités de marketing et de promotion par le ministère. Le plan initial doit être soumis d'ici le 31 août 2025.

### **Modernisation**

3. Faire progresser les travaux visant à moderniser l'organisme en appuyant le ministère en ce qui concerne la modernisation de la *Loi sur la Commission de transport Ontario Northland* tout au long de l'exercice 2025-2026.

### **Rapports améliorés**

4. Mettre en œuvre le cadre de mesure du rendement élaboré en 2024-2025 et soumettre des rapports trimestriels de mesure du rendement, selon les directives du ministère, qui soulignent les progrès accomplis quant aux mesures clés qui correspondent aux priorités du ministère.
5. Continuer à travailler avec le ministère pour élaborer un cadre régissant la gouvernance et les relations de l'organisme d'ici le 31 juillet 2025. Mettre en œuvre ce cadre au cours de la deuxième moitié de l'exercice et le peaufiner au besoin.

### **Mobilisation**

6. Mobiliser des communautés diversifiées et des groupes en quête d'équité dans les secteurs desservis afin que leurs besoins soient compris, pour mieux offrir des services de transport sécuritaires, abordables et accessibles en toute équité. Il s'agit notamment de mobiliser les communautés et les organisations autochtones, et d'honorer les obligations de consultation avec celles-ci, conformément aux politiques et aux orientations provinciales concernant les relations avec les Autochtones. La CTON doit faire part de ses plans de mobilisation et de consultation au ministère et solliciter son avis avant de conclure des ententes ou de prendre des engagements avec des communautés autochtones.
7. Continuer à prendre des mesures pour lutter contre l'exploitation sexuelle et la traite des personnes, conformément aux appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et à la Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes. Il s'agit notamment de :
- a. former le personnel de première ligne de la CTON à repérer la traite des personnes et à intervenir en conséquence;

- b. promouvoir la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes dans les autocars et les trains de passagers, sans oublier les stations, à l'aide de décalcomanies et d'affiches;
- c. poursuivre le programme Retour sécuritaire à la maison et le Programme de vigilance à bord.

Je vous demande de rendre compte chaque trimestre des progrès accomplis quant aux priorités en matière de transport.

Les organismes font partie intégrante du gouvernement et se doivent de protéger au mieux les intérêts de la population ontarienne et d'optimiser l'utilisation de l'argent des contribuables. Les organismes sont également tenus d'aux politiques et aux directives gouvernementales.

À ce titre, la présente lettre énonce les engagements du gouvernement à l'égard des organismes provinciaux régis par un conseil d'administration :

### **Innovation**

8. Simplifier les interactions avec la clientèle.
9. Accroître et optimiser les services en ligne.
10. Améliorer la satisfaction de la clientèle.
11. Fournir des données à ApprovisiOntario, sur demande, en ce qui concerne les dépenses et la planification des achats, les ententes contractuelles et les relations avec les fournisseurs, afin d'éclairer la prise de décisions.

### **Durabilité**

12. Améliorer la prestation des services publics en optimisant la capacité organisationnelle et en attribuant les ressources existantes aux domaines prioritaires.
13. Utiliser les ressources publiques de manière efficiente.
  - a) Fonctionner dans les limites des allocations de l'organisme.
  - b) Gérer avec prudence et efficacité la taille des effectifs. Lorsqu'un organisme souhaite augmenter considérablement la taille de ses effectifs, il doit faire approuver par le ministère un plan des ressources humaines qui présente des justifications en fonction de son mandat ou des priorités du gouvernement.

### **Responsabilité**

14. Élaborer des mesures pour surveiller et mesurer efficacement le rendement, et faire rapport à ce sujet.
15. Protéger les données des particuliers, des entreprises ou des organisations en gérant activement ces données et la cybersécurité, et en déclarant toute utilisation de l'intelligence artificielle.
16. Déclarer tous les risques élevés, et les plans d'atténuation en vigueur.
17. Harmoniser les politiques sur le travail hybride à celles de la fonction publique de l'Ontario, et évaluer les possibilités d'optimisation de la gestion des locaux afin de réduire l'empreinte immobilière et les coûts.

- a) Collaborer avec le ministère de l'Infrastructure pour explorer diverses options en matière d'espaces de bureau.
  - b) Respecter la directive du Conseil de gestion du gouvernement sur les biens immobiliers et les normes pour la modernisation des espaces de travail de la FPO (normes pour la MET FPO).
18. Mettre sur pied et encourager des initiatives en matière de diversité et d'inclusion par la promotion d'un milieu de travail inclusif, équitable, accessible, diversifié et sans racisme.
19. Accroître les revenus non gouvernementaux, ne provenant pas de tarifs ou de frais, en concordance avec une cible fixée lors de discussions avec le ministère et inscrite dans le plan d'activités.

Veillez consulter le document **Government Priorities 2025-26 Chart**, ci-joint, pour de plus amples renseignements sur chaque priorité et sur les mesures du rendement y afférentes.

Conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations, les organismes sont tenus d'harmoniser leurs buts, leurs objectifs et leur orientation stratégique avec les priorités et les orientations du gouvernement. En tant que président, vous devez voir à ce que le plan d'activités de la CTON reflète les plans de l'organisme en réponse aux attentes et aux priorités susmentionnées, et à ce que les progrès et les réalisations figurent dans le rapport annuel. Le respect de ces exigences est déclaré annuellement au Conseil du Trésor et au Conseil de gestion du gouvernement.

Je vous remercie une fois de plus, ainsi que vos collègues membres du conseil d'administration, pour votre engagement soutenu envers la CTON. Votre travail et votre soutien continu sont inestimables pour la population de l'Ontario.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Megan Skinner, ma chef de cabinet ([megan.skinner2@ontario.ca](mailto:megan.skinner2@ontario.ca)).

Veillez agréer mes sincères salutations,

Prabmeet Singh Sarkaria  
Ministre des Transports

c. c.

Chad Evans, directeur général, Commission de transport Ontario Northland  
Megan Skinner, chef de cabinet, ministère des Transports  
Doug Jones, sous-ministre des Transports  
Melissa Djurakov, sous-ministre adjointe, Division de la surveillance et de la gouvernance des organismes, ministère des Transports  
James Pearce, sous-ministre adjoint, Division des transports en commun, ministère des Transports

Tamara Gilbert, sous-ministre adjointe, Division des politiques et de la planification intégrées, ministère des Transports  
Virginia McKimm, sous-ministre adjointe, Division des services ministériels, et directrice générale de l'administration, ministère des Transports

Pièce jointe : Government Priorities 2025-26 Chart (en anglais)